QUALITECH INSPECTIONS

✉ 59 Rue de Ponthieu - Bureau 562
75008 PARIS
contact@qualitech-inspections.fr
07.63.86.11.89 / 06.14.02.24.93

Agence de Paron 89100

RAPPORT DE VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL
Appareils de levage – Arrêté du 1er Mars 2004
Grues mobiles – Grues auxiliaires – Chariots de portée variable
Engins de terrassements équipés en levage

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n imprimer ce document que si nécessaire

COMMANDE N° :	C387-AHP202611-040	-01	Page 1/6

Vérification à la demande de :	ATOULOK TP 1 CHEMIN DES CHAMPS FORTS 77 470 BOUTIGNY, FRANCE
Lieu de vérification :	CHANTIER BOUYGUES TP 48 RUE JEAN RACINE 60 000 BEAUVAIS, FRANCE

NATURE DE VÉRIFICATION :	Périodique	**AUTRE :**	Vérification semestrielle

DATE DE VÉRIFICATION :	05.11.2026	**VÉRIFICATEUR :**	M. Gardedieu Thomas
ACCOMPAGNÉ PAR :	M.JUPILER	**FONCTION :**	Employé

ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL VÉRIFIÉ :			PELLE HYDRAULIQUE		
MARQUE :	ZOOMLION	**TYPE :**	ZE145GU	**N° DE PARC :**	1247
N° DE SÉRIE :	1020	**ANNÉE :**	2025	**MARQUAGE:**	CE

HEURES - KILOMÈTRES :	947 Heures
GÉOLOCALISATION :	Rue Jean Racine-60 000 Beauvais, France

☒ **Sans observation**

☐ **Avec observation**

Rapport remis à :	**Signature du vérificateur :**	**Date de remise du rapport :**
ATOULOK TP		09.11.2026

CARACTÉRISTIQUES

CHARGE AU BRIN (Kg)	0000	MOUFLAGE MAXI (BRIN)	00

CHARGES MAXIMUM D'UTILISATION (flèche de base)

AVEC STABILISATEURS	PORTÉE MINI	PORTÉE MAXI
PORTÉE (m)	0,00	0,00
CHARGE (Kg)	0000	0000

SANS STABILISATEURS		
PORTÉE (m)	3.00	6.00
CHARGE (Kg)	5 036	3 004

DESCRIPTION LE JOUR DE LA VÉRIFICATION				
Fléche / volée / Fléchette	C – Poids Tourelle/Chassis	Mouflage : Treuil 1/Treuil 2	Organe de Préhension	Haubans
Lg Flèche Monobloc : 4.60 m Lg Balancier : 2.50 m Bras de levage : /	Tourelle : / kg Chassis : / kg	Brin (s) Treuil 1 : / Brin (s) Treuil 2 : /	Bon	Tirants acier : / Tirants cable : /

Nota :

Le présent arrêté détermine les équipements de travail utilisés pour le levage de charges, l'élévation de postes de travail ou le transport en élévation de personnes auxquels s'appliquent les vérifications générales périodiques, les vérifications lors de la mise en service et les vérifications lors de la remise en service après toute opération de démontage et remontage ou modification susceptible de mettre en cause leur sécurité, prévues par les articles R4323-23 à R4323-27, R4535-7, R4721-11, R4323-22 et R4323-28 du code du travail, à la charge du chef d'établissement dans lequel ces équipements de travail sont mis en service ou utilisés.
Cet arrêté définit, pour chacune de ces vérifications, leur contenu, les conditions de leur exécution et, le cas échéant, leur périodicité.

AVIS : B = Présence/Réalisation/Bon état de conservation, SO = Sans Objet, IN = Inexistant, NV = Non Vérifié, VR = Voir Résultat

REPÈRE	OBJET	AVIS	COMMENTAIRES
A	**ACCÈS INSTALLES A DEMEURE**		
A.1	Accès au(x) poste(s) de conduite – Maintenance	IN	
B	**CHÂSSIS – PORTEUR (fixe/mobile)**		
B.1	Châssis (traverse, longerons, fixation du faux châssis)	B	Ensemble du châssis mécano soudé et boulonné Parties visibles et accessibles
B.2	Organes de roulement (pneumatiques, chenilles)	B	Chenille à bandage caoutchouc : Bon Pneumatique : /
B.3	Stabilisateur – Maintient de route	B	Lame stabilisatrice : Bon Stabilisateur : /
C	**CHARPENTE**		
C.1	Tourelle – Colonne	B	Colonne d'orientation
C.2	Flèche – Haubans – Contre poids	B	
D	**SOURCE D'ÉNERGIE**		
D.1	Dispositif de séparation générale	B	Sectionneur générale sur porteur
D.2	Équipement – Canalisation – Enrouleur	B	Parties visibles et accessibles
E	**ÉCLAIRAGE INCORPORÉ A L'APPAREIL**		
E.1	Éclairage de travail – Poste de conduite	B	
F	**POSTE DE CONDUITE**		
F.1	Protection contre les chutes de hauteurs - ceinture de sécurité	B	

REPÈRE	OBJET	AVIS	COMMENTAIRES
F.2	Protection du conducteur (toit, FOPS-ROPS et TOPS)	B	Norme UE
F.3	Visibilité (vitrage, essuie glace, rétroviseur)	B	
F.4	Chauffage – Extincteur – Siège	B	
G	**ORGANE DE SERVICE ET DE MANŒUVRE**		
G.1	Mise en marche – Arrêt normal – Sélecteur – Indicateur	B	Assuré par une clef de contact extractible
G.2	Identification des organes de service – Retour au point neutre	B	Assuré par pictogrammes
G.3	Arrêts accessibles (urgence)	B	Qté : 1
G.4	Avertisseurs sonores et lumineux	B	Avertisseur sonore volontaire (klaxon) Avertisseur lumineux Vent : / m/s
H	**SUSPENTES – TAMBOURS – POULIES – DISPOSITIFS DE PRÉHENSION**		
H.1	Câbles – Chaînes	SO	Levage principale diamètre : / Levage auxiliaire diamètre : / Relevage flèche diamètre : /
H.2	Tambours – Poulies – Noix – Pignons – Carters	B	
H.3	Moufles – Crochets – Linguets de sécurité – Dispositif de préhension	B	Jeu de Fourche CMU : 00 x 00 Anneau de levage : / Crochet avec linguet : /
I	**MÉCANISME**		
I.1	Groupes moto réducteurs – Vérins – Canalisation	B	Parties visibles et accessibles
I.2	Organe de transmission accouplement – Protection des organes mobiles	B	Parties visibles et accessibles

REPÈRE	OBJET	AVIS	COMMENTAIRES
I.3	Frein des mouvements concourant au levage	B	Correct avec la charge assuré par absence d'énergie et le limiteur de pression.
I.4	Freins du mouvement d'orientation	B	Correct avec la charge assuré par absence d'énergie et le limiteur de pression.
I.5	Freins du mouvement de translation	B	
J	**DISPOSITIF DE SÉCURITÉ**		
J.1	Limiteur de course des mouvements concourant au levage- Hors course Autre limiteur	IN	Butées mécaniques
J.2	Limiteur de charge Limiteur de moment	IN	
J.3	Limiteur de devers	IN	Indicateur de devers (niveau à bulle)
J.4	Limiteur d'orientation	IN	
J.5	Brise glace - Autre dispositif (s)	B	En position dans la cabine
K	**PRESCRIPTION DIVERSES**		
K.1	Affichage capacité tableau des charges	B	Sur notice constructeur
K.2	Consignes de sécurité (lisibilité)	B	Lisible depuis le poste de commande
K.3	Notice d'instruction	B	Extrait
K.4	Déclaration de conformité – Marquage CE – Certificat de conformité	B	Extrait

ÉPREUVES – ESSAIS

L			
L.1	Essais	B	Charge de 3 000 kg ,à la porté de 6.00 m
L.2	Épreuve	SO	

RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES		ÉPREUVES			
Configuration	Charge	Dynamique Coefficient :	Statique Coefficient :		
Portée (m)	(Kg)	Charge (Kg)	Charge (Kg)	Durée	Position

REPÈRE	
	Résultat de la vérification Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'anomalie ni de défectuosité.

L'examen d'adéquation est exclu de la mission. Il peut faire l'objet, sur demande d'une mission particulière.
Rappel : Au titre de la réglementation qui est applicable à l'utilisateur de l'équipement, l'utilisateur doit réaliser l 'examen d'adéquation avant toute mise ou remise en service d'un appareil de levage.

C'est au chef d'établissement d'utilisateur qu'il appartient de décider, au regard des informations portées dans ce rapport, notamment à la page résultat, de la mise, de la remise ou du maintien en service de l'appareil. Il doit consigner sa conclusion sur le registre de sécurité. Le chef d'établissement de la machine doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité(article 257 11-5) du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance (arrêté du 02.03.2004)